

Image not found or type unknown



Mise en demeure préalable à la decheance du terme

Par **Pgrattard**, le **16/05/2021 à 10:34**

Bonjour j'ai reçu une mise en demeure avant decheance du terme d'un huissiers ayant pris contact avec lui je lui ai demandé un délai de paiement et de fractionner ma dette. Il m'a répondu qu'il allait bloquer mon compte bancaire et venir prendre mes meubles. En a t il le droit avec une simple mise en demeure. Merci

Par **Visiteur**, le **16/05/2021 à 12:26**

BonjourrrnIl est impossible de vous répondre sans connaître un minimum d'historique de votre affaire.rnrnS'il y a déchéance du terme, c'est en général qu'il y a un non respect d'un engagement.

Par **Pgrattard**, le **16/05/2021 à 12:52**

Cela fait suite à des échéance de crédits a la consommation non réglés d'où le dépôt du dossier chez un huissier

Par **Visiteur**, le **16/05/2021 à 19:05**

Il aurait été préférable de négocier un nouvel échéancier avec le prêteur, car les pénalités appliquées par les huissiers sont exorbitante.